

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 7 Avril 2025, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le pro-maire, Monsieur Michel Rivard, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire Michel Rivard, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

041-04-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Binet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2025**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Double vocation 2024
 - 5.2. Adoption du plan d'intervention 2025-2030 de la Forêt récréative Dudemaine
 - 5.3. Radié le compte portant le numéro de facture #CRF2000017
 - 5.4. Embauche Opérateur de déneigeuse
 - 5.5. TECQ 2024-2028
 - 5.6. Soumission Abat-poussière
- 6. **CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 6.1. Commandites pour le voyage des finissants de l'ÉSA – Sud de la France 2025
- 7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1. Adoption du règlement #141-2025 Relatif au traitement des élus municipaux
- 8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 9. **VARIA**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

042-04-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 Mars 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 11 Mars 2025 soit accepté tel que rédiger.

043-04-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 65 831.23\$
Comptes à payer avec les chèques # 036 à 046 pour un total de 33 483.16\$

Il est proposé par : Dominik Michau
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Reporté à une séance ultérieure

044-04-2025

DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville l’information appropriée concernant le type et le volume de ressource transporté ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours;

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions
Rang 6&7	6.5 Km	Résineux et peuplier	449 voyages
Rang 8&9	5.2 km	Résineux et peuplier	197 voyages
Traverse Manneville	3.2 km	Résineux et peuplier	449 voyages
Rang 4&5 Ouest	3.2 km	Résineux et peuplier	41 voyages

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande au Ministère des transports une compensation pour l’entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnée et ce sur une longueur de 18.10 Km.

QUE la lettre venant de la MRC d’Abitibi pour un total approximatif de 1136 voyages soient envoyées avec la demande.

045-04-2025

ADOPTION DU PLAN D’INTERVENTION 2025-2030 DE LA FORÊT RÉCRÉATIVE DUDEMAINE

CONSIDÉRANT QUE le plan d’aménagement multiressources de la forêt récréative arrive à échéance en 2030;

CONSIDÉRANT QUE le plan d’intervention intégré au plan d’aménagement multiressources de la forêt récréative arrive à échéance en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’ « organisation » a participé activement à l’élaboration du plan d’aménagement multiressources de la forêt récréative Dudemaine et du plan d’intervention 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE le plan d’intervention 2025-2030 respecte les lignes directrices établies dans le plan d’aménagement;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l’unanimité;

D’ADOPTER le plan d’intervention 2025-2030 de la forêt récréative Dudemaine tel que présenté.

046-04-2025

RADIÉ LE COMPTE PORTANT LE NUMÉRO DE FACTURE #CRF2000017

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité demande au comptable de radié le compte portant le numéro de facture #CRF2000017.

047-04-2025

EMBAUCHE OPÉRATEUR DE DÉNEIGEUSE

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : François Binet
Et résolu à l’unanimité;

D’ENTÉRINER la décision que la municipalité procède à l’embauche, M. Michel Turgeon, à titre d’opérateur de déneigeuse, pour terminer la saison hivernale 2024-2025. M. Turgeon est entré en fonction en date du 12 Mars 2025.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2025.

048-04-2025

EMBAUCHE JOURNALIER OPÉRATEUR

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité;

D’ENTÉRINER la décision que la municipalité procède à l’embauche, M. Timmy Blouin, à titre de journalier opérateur, pour terminer la saison hivernale 2024-2025. M. Blouin est entré en fonction en date du 2 Avril 2025.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2025.

049-04-2025

TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.;

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l’unanimité;

QUE La Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec du même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE La Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

050-04-2025

SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l’achat de 120 000 litres de Chlorure de calcium liquide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les 3 soumissions suivantes :

R.M. Entreprises : 0.4870\$/litre (58 440.00\$)
Groupe Somavrac : 0.5460\$/litre (65 520.00\$)
Les entreprises Bourget inc. : 0.6097\$/litre (73 164.00\$)

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité accepte la plus basse soumission conforme qui est R.M. Entreprises au coût de 0.4870\$/litre.

051-04-2025

COMMANDITES POUR LE VOYAGE DES FINISSANTS DE L’ÉSA – SUD DE LA FRANCE 2025

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandites pour le voyage des finissants de l’ÉSA;

ATTENDU QUE la municipalité remet des sommes seulement à des organismes;

Il est proposé par : Dominik Michau
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité

QUE la municipalité ne donne pas suite à la demande.

052-04-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 141-2025 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU’avis de motion et présentation du projet de règlement a été donnés avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 11 Mars 2025 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Dominik Michaud
Et résolu à l’unanimité

QUE le règlement portant le numéro 141-2025, Relatif au traitement des élus municipaux.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

053-04-2025

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION de la conseillère Dominik Michaud et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 19h48.
Adopté à l’unanimité;

Michel Rivard,pro-maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Michel Rivard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.